

# B.C.T.

## BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION

STATUANT EN MATIERE DES ENGINS DE REMONTEE MECANIQUE  
ET D'ASSURANCE DE TRAVAUX DE BATIMENT

26 BD HAUSSMANN - 75311 PARIS CEDEX 09

Tél : 01.53.21.50.40 - [www.bureaucentraldetarification.fr](http://www.bureaucentraldetarification.fr)

N/REF :

V/REF :

OBJET :

**MERCI DE N'AGRAFER**  
**AUCUN DOCUMENT**

Paris, le

Monsieur, Madame,

Vous vous êtes adressé au BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION CONSTRUCTION (qui n'est plus aujourd'hui qu'une des sections du BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION ASSURANCES en vertu du décret 92-1241 du 27 novembre 1992) en lui demandant son intervention pour que votre société soit assurée, afin de satisfaire aux exigences de la loi du 4 janvier 1978.

Je dois vous rappeler le rôle exclusif du BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION ainsi que les conditions dans lesquelles le BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION peut être saisi :

**1** \_ Le seul rôle du BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION est de décider à quelles conditions un assureur choisi par l'assuré, mais qui lui a opposé un refus, peut être contraint à le garantir. Il ne saurait en revanche être question pour le BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION de désigner d'autorité un assureur auquel il serait imposé de garantir l'assujetti à l'obligation d'assurance.

**2** \_ Pour saisir valablement le BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION, une procédure très précise, prévue par les textes, doit être scrupuleusement respectée. L'assujetti doit :

**a)** adresser une demande **par lettre recommandée avec accusé de réception** au **siège social** de la société (**et non à son agence ou à un courtier**) par laquelle il souhaiterait être garanti.

**b)** s'il se heurte à un refus de l'assureur (soit explicite, soit implicite du fait d'une non-réponse au courrier précédent pendant 45 jours), **s'adresser dans les 15 jours de ce refus au BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION, de nouveau par lettre recommandée avec accusé de réception**, en lui fournissant tous éléments d'information en sa possession et notamment :

⇒ L'avis postal de réception signé par la compagnie.

⇒ la copie de la lettre de refus devant dater de moins de 15 jours, s'il en a reçu une (refus explicite) ou la copie de votre demande adressée en REC. avec AR à la compagnie et restée sans réponse (refus implicite 45 jours d'attente).

.../...

⇒ questionnaire joint, dûment complété (vous pouvez adjoindre copie du questionnaire à la demande que vous adressez à l'assureur).

⇒ Si c'est un mandataire, notamment un courtier, qui mène les démarches pour le compte de l'assujetti, il devra en outre fournir au BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION la **preuve de l'existence d'un mandat particulier** à cet effet (**modèle joint**).

C'est alors seulement que le BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION pourra instruire l'affaire avant de décider, dans l'hypothèse où le demandeur est effectivement soumis à une obligation d'assurance, à quelles conditions tarifaires l'assureur se verra imposer de le garantir.

De l'examen de votre dossier, il résulte que les différentes conditions préalables à la saisine du Bureau ne sont pas remplies ou pas toutes remplies. En l'état, le BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION n'est donc pas valablement saisi et ne saurait donner aucune suite à la demande que vous lui avez adressée.

Je vous invite donc, si vous persistez à souhaiter son intervention, à procéder à la lettre comme indiqué ci-dessus.

Je vous demande de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

**Le président,**

**Laurent LEVENEUR.**

## **CONFIRMATION DE MANDAT**

Je soussigné : .....

Nom ou raison sociale : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

déclare par la présente donner au Cabinet : .....

(adresse) : .....

mandat exclusif, à l'exclusion de tout autre intermédiaire,

a) pour étudier les conditions auxquelles je pourrai satisfaire à l'obligation d'assurance des travaux de bâtiment instituée par la Loi n° 78-12 du 4 Janvier 1978.

b) pour présenter à la société d'assurance

une proposition en mon nom,

c) en cas de refus de cette société d'assurance, pour saisir en mon nom le BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION statuant en matière d'assurance de travaux de bâtiments, selon la procédure instituée par les Articles R.250-2 et suivants du Code des Assurances, et ce jusqu'à décision de ce Bureau, sauf désistement de ma part notifiée audit Bureau.

**Fait à,**

**le**

**Signature,**